



PROGRAMME DE FORMATION

« Le sens du toucher »

PUBLIC ET PRÉ- REQUIS:

Professionnels de la petite enfance et de l'enfance / Gestionnaires EAJE et porteurs de projets.
Personnel paramédical et libéral tels que psychomotricien, intervenants en soutien à la parentalité.

Pré-requis: français écrit et parlé .

NATURE DE L'ACTION :

Conformément à l'article L6313-1 du Code du Travail concernant les catégories d'actions :

- Les actions de formation.
- Acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances.

OBJECTIFS :

- Analyser l'importance qu'on laisse au sens du toucher en EAJE
- Comprendre les enjeux et mettre en corrélation avec des expériences de terrain
- Engendrer des nouvelles pratiques pour répondre aux besoins des enfants
- Utiliser les nouveaux apprentissages pour diversifier ses pratiques

HORAIRES :

9h – 17h (1h de pause repas).

CONTENU :

- *Le sens du toucher et développement de l'enfant*

Comprendre le développement du cerveau de l'enfant et le lien primaire avec le sens du toucher sous toutes facettes. Identifier les stades de développement de l'enfant et ses besoins associés.

- *Questionnement sur l'importance du lien en EAJE*

Initiation et éclairage aux différentes méthodes de nourrir le lien. Limiter les freins et les résistances avec des apports théoriques et pratique en lien avec les besoins de l'enfant (biologique/ psychoaffectif/ psychomoteur)



- *Exploration par le toucher*

Mise en pratique d'ateliers à reproduire en EAJE, utilisation de son environnement, faire le lien avec l'importance de l'accès à la nature pour le tout petit.

MOYENS :

- Sondage de pré-formation anonyme des participants.
- Brainstorming.
- Propositions pédagogiques concrètes: : mise en pratique et/ou ateliers
- Support de formation remis à chaque stagiaire.

RÉSULTATS DE L'ACTION ET SUIVI :

- Auto-évaluation des stagiaires sur la mise en place de la pédagogie sur leur structure.
- Suivi par mail/téléphone.
- Inscription au groupe Facebook " Organisme de formations Wild Child"

SANCTION DE LA FORMATION :

Attestation de présence remise à chaque stagiaire après la formation, par voie dématérialisée.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

Les stagiaires doivent appliquer le règlement intérieur du client. Le client devra le tenir à disposition des stagiaires dès la transmission de la convocation.